



Il y a trente ans, on obtenait la retraite à 60 ans sous un gouvernement de gauche. Aujourd'hui, il est impensable et intolérable qu'un autre gouvernement de gauche organise un nouveau recul social sur les retraites.

Contexte

La réforme du régime des retraites des salariés du privé et de celui des fonctionnaires est fondé sur un postulat, avancé par Michel ROCARD dans le « Livre Blanc sur les Retraites » de 1991, selon lequel le vieillissement démographique de la population rend impossible à l'avenir le financement des retraites à âge et niveau de pension inchangés.

Lors de la réforme de 2010, Nicolas SARKOZY et les groupes de pression (think tank) comme Terra Nova ont martelé le postulat voisin « puisqu'on vit plus longtemps il faut travailler plus longtemps » sans souligner bien sûr que notre régime de retraite a contribué, avec les progrès de la science et l'amélioration de l'habitat, à cette augmentation de l'espérance de vie, et sans non plus prendre en compte le fait que l'espérance de vie en « bonne santé » ne s'est pas améliorée.

Selon le 12^{ème} rapport du Conseil d'Orientation des Retraites de janvier 2013¹, le « déficit » du système de retraites est d'ores et déjà présenté comme structurel, il atteindrait 20 milliards d'Euros en 2020. La CGT réagit à sa publication en réaffirmant que *la priorité est la garantie des droits à la retraite des salariés* !²

Parmi les organisations syndicales nationales, la CFDT non seulement prend acte de l'augmentation de la durée des cotisations soutient à l'horizon 2035, mais également soutient le projet de « comptes individuels de cotisations » qui veut transposer le système de retraite suédois dans le contexte français.

Les mesures proposées au gouvernement par le rapport remis le 14 juin dernier par Yannick MOREAU confortent la remise en cause de nos régimes de retraites³ ; les Unions des Retraités des quatre confédérations CGT, FSU, FO et Solidaires soulignent qu'elles constituent « une attaque frontale contre le pouvoir d'achat des retraités »⁴.

Glossaire

Paramétrique : Une réforme des retraites est paramétrique lorsqu'elle agit sur (i) l'âge de départ en retraite et son corollaire la durée de cotisation ; (ii) le niveau des pensions et son corollaire le taux de remplacement ; et (iii) les ressources du système : cotisations salariales des salariés et de l'employeur.

Systémique : Une réforme des retraites est systémique lorsqu'elle remet en cause l'ensemble du système des retraites, c'est l'objet de l'article 16 de la loi portant réforme des retraites du 9 novembre 2010.

Répartition : Le système de retraite par répartition consiste à immédiatement utiliser les cotisations, versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse, pour payer les pensions des retraités ; ce système repose sur une forte solidarité entre générations.

Capitalisation : Le système de retraite par capitalisation consiste pour les actifs actuels d'épargner en vue de leur propre retraite, les cotisations font l'objet de placements financiers et/ou immobiliers dont le rendement est déterminé par les intérêts versés.

Cotisations définies : Qu'il soit par répartition ou par capitalisation, le système de retraite est à cotisations définies lorsque les cotisations sont fixées et non le niveau des pensions reversées, qui peut être automatiquement et uniformément réduit lorsque le montant des cotisations n'est plus suffisant.

Comptes individuels de cotisations ou Comptes notionnels : Le régime à comptes notionnels (virtuels) suédois est un régime certes par répartition mais à cotisations définies

Prestations définies : Au contraire, le système de retraite, mis en place à la Libération est à prestations définies : il vise à assurer le montant des pensions en ajustant les cotisations en fonction de cet objectif. *C'est lui que toute la CGT défend bec et ongles !*

Les « réformes » successives visent à passer du système à prestations définies à celui à cotisations définies avec, pour corollaire, une baisse importante des pensions pour pousser les salariés vers le système par capitalisation, géré par la finance.

Quelques chiffres

En 2010, les femmes avaient une espérance de vie de **85,3** ans et une espérance de vie en bonne santé de **63,5** ans ; les hommes respectivement **78,3** et **61,8** ans.

En 2012, les femmes de 60 ans avaient une espérance de vie de **27,2** ans, les hommes au même âge de **22,6** ans

(Sources INSEE
http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPECF02228)

Montant annuel du crédit d'impôt :

20 milliards d'€

Montant de la fraude fiscale

70 à 80 milliards d'€

Montant du « déficit » des régimes de

retraite en 2020 : **20 milliards d'€**

Montant annuel des bénéfices financiers des entreprises : **250 milliards d'€**

De l'argent il y en a !

¹ Conseil d'Orientation des Retraites (COR) ; Janvier 2013. Retraites : un état des lieux du système français. 146 p.

<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-1893.pdf>

² Communiqué Confédéral suite au 12ème Rapport du COR

http://www.cgt.fr/IMG/pdf/12_comm_220113.pdf

³ Moreau, Y ; Juin 2013. Nos retraites demain : équilibre financier et justice. 197 p.

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/dossier_de_presses/rapport_et_dossier_de_presse_sur_les_retraites.zip

⁴ Communiqué de l'UCR-CGT, UCR-FO, FSU-Retraités, UNIR-Solidaires du 6 juin 2013

<http://www.cgt.fr/Les-retraites-vent-debout-contre.html>

Quatorze solutions et/ou revendications parmi toutes celles portées par la CGT⁵

1. Récupérer les exonérations de cotisations sociales accordées au patronat, de **30 milliards d'€ par an**.
2. Augmenter les taux de cotisations « employeurs » pour les entreprises réalisant des taux de profits élevés et/ou pratiquant des salaires très faibles, privilégiant des emplois par intérim ou CDD, pouvant conduire à du travail informel ou dissimulé : gain escompté de **10 milliards d'€ par an** de recettes nouvelles pour l'Etat.
3. Mettre en œuvre une réelle égalité salariale femmes/hommes par un relèvement des revenus féminins. Ceci augmentera leur pouvoir d'achat, contribuera à relancer l'économie et accroîtra mécaniquement les recettes des caisses de retraite, **5 milliards d'€ par an dès 2015 et 10 milliards d'€ par an dès 2020** de cotisations supplémentaires.
4. Mettre à contribution, à hauteur de 8%, les rémunérations des placements financiers des entreprises, environ **250 milliards d'€ par an**, soit une recette nouvelle de **20 milliards d'€ par an**. Compte tenu des profits réalisés, ceci ne mettra pas les entreprises concernées en péril mais contribuera à accroître les recettes de l'Etat et donc sa contribution aux pensions des fonctionnaires.
5. Revenir à l'âge légal de départ en retraite à **60 ans**, à **taux plein** et avec un **taux de remplacement du salaire d'au moins 75%**, pour **37,5 annuités pour le public comme le privé**, et donc abroger les Lois Balladur (1993), Fillon (2003, 2007) et Sarkozy- Woerth (2010). Ceci évitera à de nombreux chômeurs de 55 ans et plus, en fin de droits, d'attendre l'âge de la retraite avec pour tout revenu celui du Revenu de Solidarité Active (RSA).
6. Réaligner l'évolution du montant des retraites sur le **salaires moyen** ; ceci accroîtra le pouvoir d'achat des retraités et contribuera ainsi à la relance de l'économie, au renforcement de la solidarité intergénérationnelle et à celui des économies sociales et solidaires : bénévoles d'associations comme « Les Restos du Cœur », le Secours Populaire, la Banque Alimentaire,.....
7. Assurer qu'aucune pension **ne soit inférieure au SMIC**, la CGT revendique qu'il soit porté à **1 700 € bruts (1 440 € nets)** : mêmes conséquences positives sur le pouvoir d'achat des retraités.
8. Valider des **années d'étude** pour la formation initiale et les périodes de **précarité subies**. Ceci évitera que les efforts consentis par la famille du jeune en formation ou par le jeune lui-même ne se cumulent avec une retraite incomplète
9. Reconnaître la pénibilité du travail par des **départs anticipés** en prenant en compte les **efforts physiques** (port de charges lourdes, postures...), les **environnements agressifs** (produits toxiques, humidité, froid, chaleur...) et les **horaires** (travail posté, de nuit...). Cette mesure de solidarité s'impose car l'état de santé des retraités dépend largement des conditions de travail tout au long de la vie professionnelle. La CGT revendique un trimestre de réduction par année d'exposition.
10. Permettre le départ anticipé des personnes en **situation de handicap**. Cette mesure de solidarité s'impose car ces personnes ont rarement une carrière complète en raison même des problèmes rencontrés dans leur vie personnelle et professionnelle.
11. Mettre à disposition des personnes ayant cotisé à plusieurs régimes, un **guichet unique** qui simplifie les démarches ; de nombreux collègues de l'INRA sont concernés (régimes agricole, général et fonctionnaire), leur pension s'avère inférieure à celle obtenue pour une carrière complète dans le régime des fonctionnaires.
12. Revenir au calcul de la pension des salariés du privé sur la base de **leurs dix meilleures années**, afin d'assurer le niveau de pension le plus élevé possible avec les conséquences positives sur le pouvoir d'achat des retraités.
13. Maintenir le calcul de la pension des fonctionnaires sur la base du **salaires moyen des six derniers mois**, pour les mêmes raisons que ci-dessus, ce mode de calcul est pris en compte par les élus en CAPN.
14. Maintenir et améliorer le **Code des Pensions Civiles et Militaires** qui garantit les retraites des fonctionnaires par l'Etat, et refuser **la création de toute caisse spécifique**. Contrairement aux affabulations des médias, puisque les caisses n'existent pas, elles ne peuvent être en déficit.

Que faire pour faire fléchir le gouvernement

Les derniers arbitrages gouvernementaux ont été pris, la durée de cotisations est maintenue et prolongée jusqu'à 43 ans en 2035 (situation des actuels quadragénaires et moins).

Le projet de loi doit être soumis au Conseil d'Etat et aux caisses de retraite concernées.

Une fois validé par le Conseil d'Etat, il sera présenté au conseil des ministres du **18 septembre**.

L'Assemblée Nationale examinera le texte du projet de loi durant la **deuxième semaine d'octobre**.

C'est pourquoi les quatre confédérations syndicales **CGT, FSU, FO et Solidaires**, relayées par leurs **Unions Départementales**, appellent **les salariés du privé et du public à se mettre en grève pour participer aux rassemblements en commun le 10 septembre 2013⁶**.

Le syndicat CGT-INRA invite toutes ses sections à mobiliser tous les agents des centres à participer à ces actions.

⁵ Repère Revendicatif Fiche 23

Construire l'Avenir des Retraites pour tous; Cadres Infos N°703, 14 juin 2013 ; 21 p.,

http://www.cgt.fr/IMG/pdf/fiche_23.pdf

http://www.ugict.cgt.fr/doc_download/193-cadres-infos-703

<http://www.cgt.fr/IMG/pdf/retraite4pages-2.pdf>

Retraites, 4 pages confédérales

⁶ Communiqué Inter confédéral du 8 juillet 2013

http://www.cgt.fr/IMG/pdf/Comm_intersyndicale_8072013-2.pdf